

ÉCOLE PRIMAIRE D'ÉDUCATION
INTERNATIONALE, SECTEUR EST

Rapport annuel
du conseil d'établissement
2023-2024

*Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy*

Québec 

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

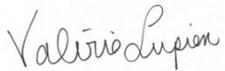
Ce rapport annuel vous informe des éléments de notre nouveau projet éducatif 2023-2027 qui répond aux objectifs du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Tout au long de l'année, les nouveaux membres du CÉ ont suivi la formation, visant à être mieux outillés face à leurs pouvoirs et responsabilités. Notamment, les membres approuvent, adoptent, sont informés ou consultés sur le budget, les mesures spéciales ou les règlements.

Étant à ma première année à l'école PEI-EST, j'ai découvert une école avec une énergie motivante et inspirante. Le personnel est bienveillant et engagé, il a à cœur le bien-être et la réussite de nos élèves.

Les membres du CÉ accordent une grande importance aux préoccupations et commentaires qui lui sont transmis par les parents. Un grand merci à nos membres du conseil d'établissement pour leur collaboration et pour leur participation bénévole.

Aussi, je remercie les parents de notre OPP (organisation de participation des parents) qui sont vraiment très actifs pour notre école. Leur soutien, dans la mise en place d'activités de financement, permet d'appuyer notre équipe dans ses projets et thématiques diverses. Les enfants apprécient les activités proposées par le comité ainsi que les décorations thématiques.



Valérie Lupien, présidente



Catherine Moreau, directrice

TABLE DES MATIÈRES

4	NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5	2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
6	2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
10	2.3 PROJET ÉDUCATIF
14	REDDITION DE COMPTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
16	ANNEXE

1 - NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Titre et fonction au conseil	Nom et prénom
Présidente	Lupien, Valérie
Parent	Betzayda, Manrique
Parent	Morin, Nancy
Parent	Pinard, Josyane
Membre du personnel enseignant	Buisson, Geneviève
Membre du personnel enseignant	Bussièrès, Caroline
Membre du personnel du service de garde	Lajoie, Martine
Membre du personnel professionnel	Trépanier, Audrey
Choisissez un élément.	

2.2 - Activités réalisées et décisions prises par le conseil d'établissement

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Octobre-23	Adoption	Calendrier des séances	
Octobre-23	Adoption	Régie interne du CÉ	
Octobre-23	Adoption	Rapport annuel 22-23	
Octobre-23	Adoption	Plan de lutte contre l'intimidation 23-24	
Octobre-23	Adoption	Mesures contraignantes	
Novembre-23	Adoption	Projet éducatif	
Novembre-23	Approbation	Dérogation au Régime Pédagogique	
Novembre-23	Consultation	Critères consultation des directions d'établissement	
Mai-24	Approbation	Règles de conduite et mesure de sécurité	
Juin- 24	Approuver	Règles de fonctionnement du SDG	
Juin-24	Approuver	Reddition de comptes Plan de lutte contre l'intimidation 23-24	
Juin-24	Approbation	Service de traiteur 24-25	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Juin-24	Adoption	Rapport annuel 23-24	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Octobre-23	Approbation	Activités et sorties SDG	
Octobre-23	Approbation	Activités et sorties 23-24	
Octobre-23	Approuver	Mesures contraignantes	
Novembre-23	Approbation	COSP	
Février-24	Approbation	Grille-matières 24-25	
Février-24	Approbation	Absences pour voyage	
Mai-24	Information	Normes et modalités d'évaluation	
Mai-24	Information	Règles de classement et passage d'un cycle à l'autre	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Mai-24	Information	Cadre de référence pour évaluation à l'externe	
Juin-24	Approuver	Rentrée progressive au préscolaire	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Octobre-23	Adoption	Budget de fonctionnement du CÉ	
Octobre-23	Adoption	Fonds à destination spéciale déposés pour l'année	
Novembre-23	Attester	Mesures dédiées et protégées	
Février-24	Adoption	Budget révisé 23-24	
Février-24	Approbation	Campagnes de financement	

Mai-24	Approbation	Frais chargés aux parents et fournitures scolaires	
Juin-24	Adoption	Budget initial	
Juin-24	Adoption	Frais IB pour 24-25	
Juin-24	Adoption	Fonds à destination spéciale à déposer pour l'an prochain	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Mai-24	Approbation	Vêtements à l'effigie de l'école par l'OPP	

2.3 - Projet éducatif

- Démarche d'élaboration du projet éducatif

2022-2023

Au cours de l'année 2022-2023, un comité incluant enseignants, technicienne du SDG, conseillère pédagogique et direction adjointe a été formé afin de débiter le projet éducatif 2023-2027. Un retour en rencontre mensuelle était organisé afin d'obtenir consensus de toute l'équipe.

2023-2024

À la fin du mois d'août 2023, un comité de leadership a été mis sur pied avec le mandat de planifier les prochaines étapes pour l'élaboration du projet éducatif en équipe école. Ce comité a été formé d'enseignants de chaque cycle, de l'orthopédagogue, de notre conseillère pédagogique IB et de la direction.

Par les sondages, les parents et les enfants ont aussi participé à ce projet. Évidemment, les membres du conseil d'établissement ont été très actifs dans ce processus qui a débuté en 2022 et qui s'est poursuivi jusqu'en décembre 2023.

Adoption

Le projet éducatif 23-27 a été adopté par les membres du conseil d'établissement le 29 novembre 2023.

Mission, vision, valeurs

Mission :

La mission de l'école propose de collaborer au développement et à la réussite des citoyens engagés à bâtir un monde meilleur.

Vision :

Par la vision, nous visons la construction d'un milieu harmonieux, sain et équilibré. Notre communauté d'apprentissage s'engage à offrir un environnement riche afin de former des apprenants permanents et ouverts sur le monde.

Valeurs :

L'engagement, la curiosité et le respect.

Nous souhaitons un projet éducatif vivant. Nous avons ciblé les comportements que nous trouvons important d'enseigner de façon explicite afin de vivre nos valeurs au quotidien et d'encourager nos élèves et les adultes de l'école dans le même sens.

RÉUSSITE SCOLAIRE
Choix prioritaire 1
Améliorer la maîtrise de la
compétence à écrire.

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter le nombre d'élèves qui ont 70 % et plus en écriture.	73 % des élèves ont atteint 70 % et plus en écriture.	Nous visons 80 % des élèves qui atteindront 70 % et plus en écriture.	La moyenne de la proportion d'élèves qui ont plus de 70 % au sommaire en écriture.

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

L'équipe travaille au choix des meilleurs moyens afin d'augmenter le nombre d'élèves qui auront 70 % et plus dans la compétence écrire.

RÉUSSITE SCOLAIRE
Choix prioritaire 2 :
Assurer un climat
harmonieux et sécurisant
dans l'école.

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter la proportion d'élèves qui considèrent leurs habiletés relationnelles positives.	71,5 % des élèves et 64,2% du personnel considèrent les habiletés relationnelles des élèves positives.	Nous visons le 80 % des élèves et du personnel.	Sondage en fin d'année
Diminuer la proportion de situations d'intimidation et de codes rouges.	14 situations d'intimidation et 52 codes rouges.	Nous visons la diminution de 50 % des cas d'intimidation et de codes rouges.	Le nombre de situations d'intimidation et de codes rouges répertorié à la fin d'année.

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

L'équipe travaille au choix des meilleurs moyens afin d'augmenter la proportion d'élèves qui considèrent leurs habiletés relationnelles positives. L'équipe travaille aussi à mettre en place les meilleurs moyens afin de diminuer la proportion de situations d'intimidation et de codes rouges.

RÉUSSITE SCOLAIRE

Choix prioritaire 3 :

Assurer un accompagnement efficace des élèves ayant des besoins particuliers (comportement et apprentissage).

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2027	Indicateur
Augmenter le % de parents et de membres du personnel satisfaits de l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers.	66 % des parents et 53 % du personnel considèrent l'accompagnement efficace.	Nous souhaitons atteindre le 3/4 de parents et des membres du personnel qui considèrent l'accompagnement efficace.	Sondage en fin d'année

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

L'équipe travaille au choix du meilleur moyen pour augmenter le % de parents et de membres du personnel satisfaits de l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers.

REDDITION DE COMPTES

DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Adopté par le C.E. le 6 juin 2024 et transmis aux parents le 7 juin 2024

Nos résultats	<p>Actes de violence à caractère sexuel</p> <ul style="list-style-type: none">- 11 avril 2024 : 1 acte en dehors de l'école avec 1 élève d'une autre école. <p>Actes de violence et intimidation</p> <ul style="list-style-type: none">- 15 décembre 2023 : 1 acte (violence verbale et physique)- 23 janvier 2024 : 1 acte (violence verbale et physique) <p>Actes de violence physique avec intention de blesser</p> <ul style="list-style-type: none">- 10 codes rouges
Constats sur ces résultats	Les interventions ont été efficaces et éducatives. Les suivis ont permis de régler les situations connues. Le travail de dénonciation doit se poursuivre. Nous observons que deux (2) des trois (3) situations ont débuté à l'extérieur de l'école. La modélisation des comportements attendus pour la mise en place des jeux libres et actifs lors des récréations est à poursuivre ainsi que les animations sur l'autogestion.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	<ul style="list-style-type: none">- Ateliers Action Tox ;- Ateliers sur la prévention à tous les niveaux ;- Visite policier éducateur ;- Plateforme Moozoom ;- Discussions de groupe ;- Animations par la psychoéducatrice ;- Animations de sous-groupe avec la TES et par la psychoéducatrice ;- Récréations structurées ;- Formation du personnel du SDG ;- Techniques d'impact ;- Animation sur les réseaux sociaux.
Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation	<p>AUTEUR Plan d'action Après avoir analysé la situation et émis des hypothèses quant aux raisons qui motivent les comportements indésirables, présentation des moyens et de stratégies afin d'aider et d'encadrer l'auteur :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Impliquer les parents ;✓ Impliquer l'enfant, dans la recherche de solutions ;✓ Identifier des moyens de valorisation, car plus il se percevra positivement moins il risquera d'avoir envie d'intimider les autres ;✓ Annonce et mise en place de la démarche de responsabilisation, annonce et application des

	<p>conséquences et offrir un suivi individualisé si nécessaire.</p> <p>VICTIME</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Écouter attentivement et impliquer les parents ; ✓ Aider l'enfant à exprimer ses émotions et ses pensées ; ✓ Évaluer avec lui la gravité des gestes posés et leur fréquence (isolée ou fréquente); ✓ Vérifier si l'autre avait une réelle intention de le blesser ; ✓ Aborder de quelle façon il a réagi, s'est-il défendu, exprimé son désaccord ou ce qui l'a empêché de s'affirmer et identifier ce qu'il a tenté ; ✓ Analyser sa part de responsabilité dans la situation sans le blâmer ; ✓ Prendre position contre la violence, il n'a pas à tolérer qu'on lui fasse mal et le rassurer ; ✓ Vérifier sa capacité à faire face à l'auteur et son désir de le rencontrer en présence d'un adulte afin de lui exprimer une limite ferme ; ✓ Aborder comment il aimerait réagir à l'avenir s'il vit une situation similaire ; ✓ Réfléchir à des solutions ensemble ; ✓ Exercices et des mises en situation pour développer ses habiletés sociales, son estime personnelle, ses habiletés d'affirmation et sa capacité à réagir aux moqueries ; ✓ Faire un suivi des sanctions sans entrer dans les détails. <p>TÉMOINS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Écouter et accueillir les émotions vécues ; ✓ Aider le témoin à se mettre à la place de la victime afin qu'il réalise les impacts ; ✓ Encouragez les enfants à s'opposer clairement lorsqu'ils sont témoins de situations de violence sans affronter directement les auteurs ; ✓ Enseigner comment il peut afficher ouvertement sa désapprobation, soit verbalement ou par son attitude ; ✓ Expliquer les impacts lorsqu'ils prennent position contre la violence. <p>Nom de l'intervenant pivot : Isabelle Carrier</p>
<p>Formation offerte au personnel et à la direction sur les violences à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux formations présentées par des spécialistes (participation de la TES et de la psychoéducatrice). - Rencontre CSS pour la direction.
<p>Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animations d'ateliers ; - Contenus en sexualité en classe.

Annexe

Pouvoirs généraux

- Adoption du projet éducatif ou son actualisation ;
- Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ou son actualisation ;
- Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres) ;
- Approbation des contributions financières exigées ;
- Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ;
- Approbation de la liste du matériel d'usage personnel ;
- Adoption des règles de fonctionnement des services de garde ;
- Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire ;
- Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier) ;
- Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement ;
- Consultation sur les critères de sélection de la direction ;
- Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité ;
- Transmission de documents à l'intention des parents.

Pouvoirs liés aux services éducatifs

- Approbation des modalités d'application du régime pédagogique ;
- Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant ;
- Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études ;
- Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) ;
- Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières) ;
- Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école) ;
- Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) ;

- Consultation des parents ;
- Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves.

Pouvoirs liés aux services extrascolaires

- Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires) ;
- Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme.

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles

- Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement ;
- Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) ;
- Adoption du budget annuel de l'établissement.